



**EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Hudson tenue au Centre communautaire, le 12 décembre 2011, à laquelle le règlement suivant fut adopté :**

## RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 608

### ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION POUR 2012 ET LES CONDITIONS SOUS LESQUELLES CES TAUX SERONT APPLIQUÉS

ATTENDU QU'il est nécessaire d'établir les taux de taxation pour l'année 2012;

ATTENDU QU'avis de motion fut dûment donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 décembre 2011;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement n<sup>o</sup> 608 et renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT il est **proposé** par monsieur le conseiller Louis Thifault, **appuyé** par madame le conseiller Diane Piacente et résolu à l'unanimité que le règlement n<sup>o</sup> 608 soit adopté, ordonné et décrété comme suit :

1. Définitions :

- 1.1. Unité de logement :  
Un groupe de pièces comprenant une cuisine et une salle de bain.
- 1.2. Chalet d'été :  
Une bâtisse sans isolation et sans système de chauffage central, utilisée six mois par année ou moins.

2. Taux de Taxation :

Les taux de taxation seront les suivants :

- 2.1. Taxe foncière (taux par 100\$ d'évaluation) :  
Général : 0.4564%  
Quotes-parts : 0.2706%
- 2.2. Taxes de Services générales :  
Ordures :  
260,00\$ par unité de logement à l'exception de ceux énumérés à l'Annexe A.  
Eau, approvisionnement :  
250,00\$ par unité de logement desservi à l'exception de ceux énumérés à l'Annexe A.  
Ces taxes de services devront être payées, que les lieux soient habités ou non.
- 2.3. Tarification de la qualité d'eau :
  - 2.3.1 Dette – secteurs desservis :  
Une tarification pour le remboursement de 70% du service de la dette pour l'amélioration à la qualité de l'eau potable est répartie à tous les unités d'évaluation desservis par l'aqueduc municipal (vacant ou construit). Le tarif pour 2012 est 110\$.
  - 2.3.2 Dette – secteurs non desservis :  
Une tarification pour le remboursement de 30% du service de la dette pour l'amélioration à la qualité de l'eau potable est répartie sur toutes les unités d'évaluation non desservi de la Ville d'Hudson. Le tarif pour 2012 est 30\$



2.3.3 Traitement – secteurs desservis :

Une tarification pour les opérations du traitement de l'eau potable est répartie sur tous les immeubles desservis de la Ville d' Hudson. Le tarif pour 2012 est 63\$ à l'exception de ceux énumérés à l'Annexe B.

2.4. Tarification service d'égout :

2.4.1 Dette – secteurs desservis :

Une tarification pour le remboursement de 70% du service de la dette pour le traitement des eaux usées (égout) est répartie à toutes les unités d'habitation desservis par le système d'égout (vacant ou construit). Le tarif pour 2012 est 177\$ à l'exception de celles énumérées à l'Annexe C

2.4.2 Dette – secteurs non desservis :

Une tarification pour le remboursement de 30% du service de la dette pour le traitement des eaux usées (égout) est répartie sur toutes les unités d'évaluation non desservi de la Ville d'Hudson (vacant ou construit). Le tarif pour 2012 est 46\$

2.4.3 Opérations – immeubles desservis :

Une tarification pour les opérations du traitement des eaux usées (égout) est répartie sur tous les unités d'habitation desservis de la Ville d'Hudson. Le tarif pour 2012 est 250\$ à l'exception de ceux énumérés à l'Annexe D.

Ces taxes de services devront être payées, que les lieux soient habités ou non.

3. Ordures :

3.1. Les ordures seront ramassées en bordure de la rue.

3.2. Ces taux couvrent seulement les ordures et rebuts tels qu'ils sont décrits dans le contrat adopté le 8 septembre 2009.

4. Eau - à l'extérieur des limites de la Ville :

*Vaudreuil-Dorion :*

Pour les propriétés situées sur la Route 342 et desservies par le réseau d'aqueduc de la Ville d'Hudson, la taxe et les tarifs d'eau sera celle détaillée à l'Annexe E.

Ces tarifs comprennent l'approvisionnement (article 2.2), dette pour qualité de l'eau (article 2.3.1) et traitement de la qualité de l'eau (article 2.3.3)

*Saint-Lazare :*

Pour les propriétés situées sur la Route 342 et desservies par le réseau d'aqueduc de la Ville d'Hudson, la taxe et les tarifs d'eau sera celle détaillée à l'Annexe E.

Ces tarifs comprennent l'approvisionnement (article 2.2), dette pour qualité de l'eau (article 2.3.1) et traitement de la qualité de l'eau (article 2.3.3)

5. Comptes de taxes :

Le Règlement No 5 cite que toutes les taxes sont l'unique responsabilité du propriétaire. Par conséquent, tous les comptes de taxes seront envoyés directement au propriétaire. Ce dernier doit s'occuper de se faire rembourser par ses locataires et de faire remise à la Ville.

6. Frais d'administration pour les comptes en arrérage

Lorsque des avis spéciaux seront envoyés aux propriétaires, dont les taxes sont en arrérage, la facture comprendra des frais au montant de 25,00\$ qui serviront à couvrir les dépenses de bureau et les coûts d'inscription.

7. Paiement par versement :

Conformément à l'article 252 de la Loi des Cités et Villes, la Ville d'Hudson établit, par la présente, que les taxes municipales peuvent être payées en trois (3) versements égaux. Les dates d'échéance sont :

- 1<sup>er</sup> versement - 31 janvier
- 2<sup>e</sup> versement - 31 mai
- 3<sup>e</sup> versement - 30 septembre



8. Perception de taxes :  
Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prescrit à l'article 7, la balance devient éligible immédiatement.
9. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

REG608

**ADOPTÉ**

*Original signé : G. Michael Elliott, Maire*

*Louise L. Villandré, Directeur général*



## ANNEXE " A "

### Taxes pour fourniture de services

	Ordures	Eau
Résidentiel	260.00 \$	250.00 \$
Desservi par le réseau Raquette		100.00 \$
Chalet d'été	130.00 \$	250.00 \$
Appartements (gens âgés)	130.00 \$	125.00 \$
Clubs - repas (par siège)	4.15 \$	2.95 \$
Commerces servant repas (par siège)	27.00 \$	19.70 \$
Services professionnels		
Atelier de réparation	260.00 \$	250.00 \$
Magasin au détail		
Salon de beauté	260.00 \$	500.00 \$
Garderie		
Commerces		
Services publics		
Dépaneurs	520.00 \$	250.00 \$
Pharmacie		
Magasins au détail (gros)		
Laboratoires		
Garage, entreposage	520.00 \$	500.00 \$
Garages (sans lave-autos)		
Garage Lave auto	520.00 \$	650.00 \$
Club tennis		
Garages (avec Lave-autos)	520.00 \$	650.00 \$
Magasins d'alimentation	3 440.28 \$	500.00 \$



## ANNEXE " B "

### Traitement de la qualité de l'eau

Résidentiel	63.00 \$
Demi	31.50 \$
Clubs 1 (par siège)	0.74 \$
Clubs 2 (par siège)	0.74 \$
Commerces	126.00 \$
Commerces - 1	63.00 \$
Commerce - repas (par siège)	5.17 \$
Garage	163.80 \$
Commerce 2	568.26 \$
Commerce 3	212.63 \$
Commerce 4	125.92 \$
Commerce 5	1 002.20 \$
Églises	126.00 \$
Écoles (par siège)	5.17 \$
Écoles (par siège)	5.17 \$



## ANNEXE " C " ÉGOUT – DETTE

<i>Égout - dette - desservi</i>	177 \$
<i>Égout dette / 3 emplois</i>	62 \$
<i>Égout dette / 8 emplois</i>	165 \$
<i>Égout dette / 13 emplois</i>	268 \$
<i>Égout dette / 33 Wharf</i>	1 130 \$
<i>Égout dette / 399-401 Main</i>	576 \$
<i>Égout dette / 407-411 Main</i>	507 \$
<i>Égout dette / 420-422 Main</i>	1 227 \$
<i>Égout dette / 425-429 Main</i>	1 472 \$
<i>Égout dette / 437-451 Main</i>	3 586 \$
<i>Égout dette / 438-442 Main</i>	510 \$
<i>Égout dette / 460 Main</i>	1 034 \$
<i>Égout dette / 466 Main</i>	96 \$
<i>Égout dette / 472A Main</i>	371 \$
<i>Égout dette / 472B Main</i>	2 328 \$
<i>Égout dette / 484 Main</i>	3 914 \$
<i>Égout dette / 500-502 Main</i>	289 \$
<i>Égout dette / 508-510 Main</i>	4 119 \$
<i>Égout dette / 518-520 Main</i>	645 \$
<i>Égout dette / 72 Cameron</i>	856 \$
<i>Égout dette / 73 Bellevue</i>	601 \$
<i>Égout dette / 84 Cameron</i>	1 275 \$
<i>Égout dette / 84-86 Bellevue</i>	158 \$
<i>Égout dette / 91 Cameron</i>	73 \$
<i>Égout dette / 98 Cameron</i>	1 449 \$
<i>Égout dette / Legion</i>	451 \$
<i>Égout dette / Manoir</i>	5 500 \$
<i>Égout dette / Traverse</i>	3 344 \$
<i>Égout dette / Yacht Club</i>	2 471 \$
<i>Égout dette / St. Thomas - 413</i>	1 001 \$
<i>Égout dette / War Memorial</i>	62 \$
<i>Égout dette / Village Theatre</i>	556 \$
<i>Égout dette / Fondation Soins Santé</i>	1 501 \$
<i>Égout dette / Wyman Church - 513</i>	750 \$
<i>Égout dette / 393 Main</i>	8 777 \$
<i>Égout dette / 97 Mount Pleasant</i>	6 751 \$
<i>Égout dette / 69 Côte St. Charles</i>	16 752 \$



## ANNEXE " D "

### ÉGOUT - OPÉRATIONS

<i>Égout opérations / Logement</i>	250 \$
<i>Égout opérations / 3 emplois</i>	90 \$
<i>Égout opérations / 8 emplois</i>	241 \$
<i>Égout opérations / 13 emplois</i>	391 \$
<i>Égout opérations / 33 Wharf</i>	1 647 \$
<i>Égout opérations / 399-401 Main</i>	839 \$
<i>Égout opérations / 407-411 Main</i>	739 \$
<i>Égout opérations / 420-422 Main</i>	1 789 \$
<i>Égout opérations / 425-429 Main</i>	2 146 \$
<i>Égout opérations / 437-451 Main</i>	5 229 \$
<i>Égout opérations / 438-442 Main</i>	743 \$
<i>Égout opérations / 460 Main</i>	1 508 \$
<i>Égout opérations / 466 Main</i>	140 \$
<i>Égout opérations / 472A Main</i>	541 \$
<i>Égout opérations / 472B Main</i>	3 394 \$
<i>Égout opérations / 484 Main</i>	5 706 \$
<i>Égout opérations / 500-502 Main</i>	421 \$
<i>Égout opérations / 508-510 Main</i>	6 006 \$
<i>Égout opérations / 518-520 Main</i>	941 \$
<i>Égout opérations / 72 Cameron</i>	1 247 \$
<i>Égout opérations / 73 Bellevue</i>	884 \$
<i>Égout opérations / 84 Cameron</i>	1 859 \$
<i>Égout opérations / 84-86 Bellevue</i>	230 \$
<i>Égout opérations / 91 Cameron</i>	107 \$
<i>Égout opérations / 98 Cameron</i>	2 112 \$
<i>Égout opérations / Legion</i>	657 \$
<i>Égout opérations / Manoir</i>	8 020 \$
<i>Égout opérations / Traverse</i>	4 876 \$
<i>Égout opérations / Yacht Club</i>	3 602 \$
<i>Égout opérations / St. Thomas - 413</i>	1 459 \$
<i>Égout opérations / War Memorial</i>	91 \$
<i>Égout opérations / Village Theatre</i>	811 \$
<i>Égout opérations / Fondation Soins Santé</i>	2 189 \$
<i>Égout opérations / Wyman Church - 513</i>	1 103 \$
<i>Égout opérations / 393 Main</i>	12 796 \$
<i>Égout opérations / 97 Mount Pleasant</i>	9 844 \$
<i>Égout opérations / 69 Côte St. Charles</i>	24 425 \$



## Annexe " E "

### Approvisionnement d'eau potable

#### *Vaudreuil-Dorion & Saint-Lazare*

	Approvisionnement	Eau-dette	Eau-qualité	Total
Résidence (par unité de logement)	250.00 \$	110.00 \$	63.00 \$	423.00 \$
Commerce au détail	500.00 \$	110.00 \$	63.00 \$	673.00 \$
Garage (sans lave-auto)	650.00 \$	110.00 \$	63.00 \$	823.00 \$